



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires</p> <p>Service de la production agricole</p> <p>Bureau des fruits et légumes, de l'horticulture et des productions végétales spécialisées</p> <p>3 rue Barbet de Jouy 75349 Paris 07 SP</p>	<p>CIRCULAIRE</p> <p>DGPAAT/SDPM/C2012-3079</p> <p>Date: 03 octobre 2012</p>
--	---

Date de mise en application : immédiate
Date de fin de validité : 31 décembre 2013

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
à

Nombre d'annexe : 1

Mesdames et Messieurs les Préfets de région
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : circulaire modifiant la circulaire DGPAAT/SDPM/C2012-3045 du 23 mai 2012 relative à l'aide aux investissements pour les exploitations et CUMA tabacoles pour les années 2012 et 2013

Texte(s) de référence :

Circulaire DGPAAT/SDPM/C2012-3009 du 9 février 2012 relative à l'aide aux investissements pour les exploitations et CUMA tabacoles pour les années 2012 et 2013.

Résumé : cette circulaire modifie la circulaire DGPAAT/SDPM/C2012-3045 du 23 mai 2012 relative à l'aide aux investissements pour les exploitations et CUMA tabacoles pour les années 2012 et 2013, pour ce qui concerne la répartition régionale des crédits de FranceAgriMer.

Mots-clés : tabac, investissements, dessiccation, récolte, modernisation

Destinataires	
<p><u>Pour exécution</u> :</p> <p>Mmes et MM. les Préfets de région Mmes et MM. les Directeurs régionaux de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt M. le Directeur général de FranceAgriMer M. le Président directeur général de l'ASP</p>	<p><u>Pour information</u> :</p> <p>Administration centrale Mmes et MM. les Préfets de département Mmes et MM. les Directeurs départementaux des territoires (et de la Mer) Monsieur le Président de l'Association des régions de France Mmes et MM. les Ingénieurs généraux chargés de mission interrégionale Organisations professionnelles agricoles M. le Directeur de l'ANITTA M. le Président de la FNCUMA</p>

Contacts :

MAAP/DGPAAT	SPA/SDEA/BIM	Guy NOBLET	01 49 55 57 12
	SPA/SDPM/BFL	Vladimir TARDY	01 49 55 46 06
FranceAgriMer	Animation des filières	Daniel ROLLIN	01 73 30 34 82

La présente circulaire annule l'annexe 1 de la circulaire DGPAAT/SDPMC2012-3045 du 23 mai 2012 relative à l'aide aux investissements pour les exploitations et CUMA tabacoles pour les années 2012 et 2013 et la remplace par l'annexe 1 de la présente circulaire.

Vous voudrez bien nous faire part, sous le présent timbre, de vos difficultés éventuelles dans l'application de cette circulaire.

**Le Directeur général des politiques
agricole, agroalimentaire et des territoires**

Eric ALLAIN

ANNEXE 1 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE FRANCEAGRIMER

Les montants sont exprimés en euros.

Région	Enveloppe FAM attribuée depuis 2010 (1)	1ère augmentation ou réduction d'enveloppe (circulaire DGPAAT SDPM/C2012-3045 du 23 mai 2012) (2)	Montant cumulé engagé au 21 août 2012 (3)	Montant disponible au 21 août 2012 (4)=(1)+(2)-(3)	2ème augmentation ou réduction d'enveloppe pour 2012 (présente circulaire) (5)	Montant disponible pour 2012 (4)+(5)
ALSACE	347 400,00	27 605,00	343 411,91	31 593,09	-2 000,00	29 593,09
AQUITAINE	223 000,00	279 905,00	149 767,30	353 137,70	-80 000,00	273 137,70
AUVERGNE	2 500,00	21 874,00	2 421,43	21 952,57	5 000,00	26 952,57
LIMOUSIN	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
CENTRE	15 100,00	1 595,00	12 049,65	4 645,35	10 000,00	14 645,35
MIDI-PYRENEES	112 000,00	10 154,00	93 705,89	28 448,11	-5 000,00	23 448,11
NORD-PAS-DE-CALAIS	7 000,00	19 480,00	6 038,00	20 442,00	-15 000,00	5 442,00
PAYS DE LOIRE	20 000,00	68 593,00	18 679,75	69 913,25	32 000,00	101 913,25
PICARDIE	1 700,00	-1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
POITOU-CHARENTES	273 800,00	-67 691,00	196 740,97	9 368,03	22 000,00	31 368,03
RHONE-ALPES	2 520,00	14 867,00	2 458,85	14 928,15	0,00	14 928,15
TOTAL	1 005 020,00	374 682,00	825 273,75	554 428,25	17 000,00	571 428,25